

Mesdames et Messieurs les Maires  
des abords du Col du Glandon

Objet : « *Etats généraux du pastoralisme et des loups* »

Mesdames et Messieurs,

Ne pouvant nous rendre aux états généraux que vous organisez il nous semble important de vous transmettre notre avis :

Il y a de nombreuses façons de regarder les prédateurs et la gestion des territoires :

Celle de l'éleveur (ovin, bovin, caprin, volaille...), du berger, de l'alpagiste, du sédentaire,... pour qui la présence d'un prédateur est une menace permanente. Un stress qui se reporte sur la famille, l'entourage et les voisins... Un temps de travail rallongé, des résultats moins bons... Cela devient très vite l'enfer surtout que cela fait plus de 20 ans que l'administration ne propose pas de solution mais impose des moyens de protection ([dont l'efficacité reste à prouver](#)) dont l'objectif est d'épuiser les éleveurs tout en laissant le temps aux loups de s'installer...

Celle de l' élu de terrain (Maire, Conseiller général, Conseiller régional...) pour qui cette problématique n'entre pas dans ses compétences mais c'est tous les jours qu'il est interpellé par les éleveurs, les randonneurs, les hébergeurs, les voisins, les détenteurs de chiens. Cela lui prend beaucoup de temps mais à part interpellier Ministre, Préfet, Commissaire Européen..., il ne peut pas décider de gérer la population de prédateur alors que c'est la seule solution pour faire baisser la pression !

Celle du randonneur, touriste, vététiste, grimpeur pour lequel le berger / éleveur est un perturbateur avec ses chiens de protection et qui ne prend pas conscience de la problématique du loup qu'il ne rencontre jamais au point de douter de sa présence

Celle du militant écologiste (élu, « scientifique », membre d'une association plus ou moins jusqu'au boutiste...). Les prédateurs (ours, loup, lynx, vautour,...) comme la création de zone de protection (ZNIEF, Natura 2000, ENS, réserve nationale, parcs nationaux et régionaux...) sont des outils pour déloger sans les déporter les populations locales et [s'approprier les territoires](#) ! Pour cela, ils souhaitent continuer à semer la zizanie entre les éleveurs (en les montrant du doigt et en leur imposant des chiens de protection...) et le reste de la population.

Celle du « scientifique » écologiste qui souhaite que la situation s'enlise le plus longtemps possible car il bénéficie de subventions pour l'étude et la promotion des prédateurs. Pour cela, il participe au maintien dans l'ignorance des Français et des Européens sur le véritable état des populations de prédateurs y [compris par des manipulations](#) ! Comme « l'eau d'olle » franchit la frontière entre la Savoie et l'Isère, les populations de prédateurs franchissent les frontières, leurs populations sont donc suffisamment importantes ([croissance de près de 30%](#) par an pour la population de loups) pour qu'ils ne soient pas protégés comme le reconnaît [le classement UICN international](#)... Maintenir une position contraire en Europe et en France c'est un Hold-up, un délit d'initié, un détournement de fonds.

Celle des Députés et Sénateurs. Certains semblent acquis aux rétablissements de la vérité, d'autres semblent se laisser convaincre trop facilement par les techniciens et fonctionnaires parfois trop proche du monde écologiste... Comment sortir une majorité ?

Celle des Préfets ; nous n'en savons rien. Mais c'est toujours un dossier chaud et à problèmes ! Où nous les accusons régulièrement d'être **les complices et les commanditaires** des attaques sur les troupeaux car ils sont beaucoup moins pointilleux pour faire appliquer **l'article L113.1 alinéas 8** du code rural, **l'article L111.1 du code de la sécurité intérieure**... que pour contrôler la vitesse aux bords des routes,...

Quelles peuvent être les actions qui pourront faire changer les choses ?

Dans ce dossier jusqu'à maintenant tout a été très long : donc nos propositions seront aussi malheureusement à long terme :

- Exiger la prise en charge de tous les coûts et surcoûts supportés exclusivement par les éleveurs dans la mise en place des mesures de protection et d'adaptation de l'exploitation.
- Exiger le paiement de la totalité des animaux prédatés et disparus.
- Exiger que les Préfets mettent tout en œuvre pour que les arrêtés de tirs qu'ils prennent ne puissent plus être annulés par les tribunaux.
- Exiger que les Préfets informent tous les éleveurs (ovin, bovin, caprin, volaille...), c'est à dire tous les éleveurs **de la zone** (une commune plus les communes limitrophes) susceptibles d'avoir le droit à un tir (effarouchement, défense, défense renforcée,) ainsi que de toutes les possibilités de dérogation (voir avec les FDC pour les bénévoles volontaires).
- Exiger la réalisation des prélèvements de loups promis. Le quota doit être un objectif à réaliser par tous moyens et non une limite. Le reliquat non réalisé doit être reporté sur l'année suivante.

Sur le principe que les éleveurs et bergers ne doivent pas être la seule catégorie de population à supporter les conséquences du loup et à devoir modifier et adapter ses pratiques :

- Dégager de toutes responsabilités les éleveurs et bergers quant aux attaques des chiens de protection sur les autres usagers des espaces.
- Envisager éventuellement la fermeture de certains chemins.
- Exiger la réunion des Commissions Départementales des Espaces, Sentiers et Itinéraires (CDSEI) par les Présidents de Conseils Généraux et revoir éventuellement les PDIPR (Plans départementaux de randonnée).
- Exiger des auteurs et éditeurs de topo-guides, des offices de tourisme et autres acteurs du tourisme d'assurer une information sur l'approche des troupeaux et des chiens de protection comme c'est le cas dans les Pyrénées.
- Exiger des fédérations sportives délégataires (FFME, FFRP, FFVL, FFC, etc...) et affinitaires (FFCAM) des modules de formations à l'approche des chiens de protection dans le cadre des diplômes fédéraux, ainsi qu'aux services de l'Etat dans le cadre des diplômes d'Etat (Guide de Haute Montagne, Accompagnateurs en Moyenne Montagne, parapente, canyon, escalade...).
- Dresser (ancrer) des chiens sur les loups pour que les battues deviennent efficaces
- Exiger l'application des articles L113.1 alinéas 8 du code rural, L111.1 du code de la sécurité intérieure...
- Exiger que la France comme l'Europe modifie le statut du loup et reconnaisse qu'il n'est pas en danger d'extinction et que la législation y compris la régulation soit adaptée à ce statut.

- Exiger des Ministres la mise en conformité du statut du loup (ours, lynx, vautour,...) en Europe et en France comme le sanglier pas de danger d'extinction et donc toutes les facilités possibles pour le gérer.
- Exiger des Ministre beaucoup plus de rigueur lors de la composition des commissions (française et européenne), groupe de travail, sur les prédateurs (et la nature) ; les membres choisis pour les composer doivent être représentatifs... Car la présence de certains pose de nombreuses questions ([à la plateforme européenne](#) pour les prédateurs un belge militant extrémiste qui ne représente que son site internet « La Buvette des Alpagnes » comme représentant de la France (sur les 9 « français » 1 seul éleveurs). Mais à quoi cela sert-il que nous élisions des députés ? Où est la diplomatie française ?
- Dans la composition des commissions, faire la distinction entre celles qui concernent l'élevage et l'écologie et celles qui ne concernent que l'élevage. Le suivi des chiens de protection ou de conduite tout comme les pratiques pastorales ne concernent en aucune manière l'écologie. Les représentants des associations écologistes doivent en être exclus.
- Que chaque élu avant d'accepter de signer une charte environnementale, une zone de protection prennent le temps de la réflexion, informent les usagers pastoraux concernés et rendent public le texte préalablement à toutes décisions (Application de l'article 7 de la Charte environnementale adossée à la Constitution). L'espèce à protéger est-elle là ? Sera-t-elle mieux protégée avec un autre gestionnaire qu'avec ceux qui y sont aujourd'hui ?
- Demander au législateur d'imposer aux gestionnaires administratifs des ENS, réserves nationales... de maintenir un aussi bon niveau de biodiversité quantitatif et qualitatif ou de rendre aux ruraux les terrains...

Croyez, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos salutations respectueuses

Le président

C Gabert